

The Blockchain Group annonce une émission obligataire convertible en actions de ~12.1 M€ pour accélérer sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

Puteaux, le 12 mai 2025 : The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALTBG) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, annonce la réalisation, via sa filiale de droit luxembourgeois détenue à 100% « The Blockchain Group Luxembourg SA », d'une émission réservée, sans droits préférentiels de souscription, d'obligations convertibles en actions de The Blockchain Group à 0,707 € par action pour un montant de ~12.1 M€, correspondant à l'exercice du droit de souscription de la totalité des OCA Tranche 2 réservées à l'investisseur stratégique Adam Back, dans le cadre de sa souscription des OCA Tranche 1 comme indiqué dans le communiqué de presse en date du 6 mars 2025, avec un premium de conversion de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Cette opération permettra à la Société de renforcer sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Comme communiqué le 30 avril 2025, une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : <https://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/>

Contexte de l'opération

Adam Back a notifié à The Blockchain Group son intention de souscrire aux OCA Tranche 2 conformément aux termes des Contrats d'Emission des OCA conclus le 4 mars 2025 dont les modalités avaient fait l'objet d'un communiqué de presse le 6 mars 2025.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 mai 2025 à l'effet :

- Sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 12.146.942 euros, représenté par 12.146.942 Convertible Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 17.176.106 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 €, étant rappelé que ces émissions d'OCA Tranche 2 par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois ;
- De la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre de 17.176.106 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 2. L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA Tranche 2. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025.

Les OCA Tranche 2 ainsi émises au profit d'Adam Back permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 17.176.106 actions ordinaires nouvelles de la

Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1.

Les OCA Tranche 2 seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

L'opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF conformément aux dispositions de l'article 1^{er} paragraphe 4 et de l'article 3 paragraphe 2 b) du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, telle que modifié.

Les OCA Tranche 2 ont été souscrites dans les proportions suivantes :

Souscripteur	OCA Tranche 2
Adam Back	12.146.942 €
Total	12.146.942 €

Principales caractéristiques de l'émission d'OCA Tranche 2

Les OCA Tranche 2 auront les mêmes termes que les OCA Tranche 1 sous réserve de ce qui suit :

Emission Option pour le porteur d'OCA Tranche 1 de souscrire, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 3 mois à compter de l'émission des OCA Tranche 1, à un montant d'OCA Tranche 2 pour un montant égal à 1.5 x le montant des OCA Tranche 1

Montant souscrit 12.146.942 euros, intégralement souscrits en BTC

Maturité 5 ans à compter de leur souscription

Prix de conversion 0,707 € par action.

Conversion Par le porteur des obligations, à tout moment avant le 3^{ème} anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des OCA Tranche 2, soit 0,919 €.

Par le porteur des obligations ou par l'émetteur, à tout moment entre le 3^{ème} anniversaire et le 5^{ème} anniversaire de leur date d'émission, à condition que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutifs atteigne, au cours de la période de conversion, au moins 130% du prix de conversion des OCA Tranche 2, soit 0,919 €.

Compte tenu de la forte volatilité du cours de bourse observée depuis la signature des Contrats d'OCA, le prix de conversion fixé à 0,707 euro fait apparaître une décote de 44,72 % par rapport au cours de clôture du 9 mai 2025.

Incidence de l'opération sur l'actionnariat de la Société

L'incidence de la conversion des OCA Tranche 2 sur la répartition du capital social, serait la suivante :

	Situation au 9 mai 2025		Après conversion des OCA Tranche 2 (base totalement diluée)*	
Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Dirigeants	11 899 918	12,49%	16 989 864	7,11%
Fulgur Ventures	-	0,00%	77 422 168	32,39%
Adam Back	3 666 666	3,85%	38 379 103	16,06%
TOBAM	-	0,00%	5 759 820	2,41%
UTXO Management	-	0,00%	4 244 478	1,78%
Generali Ambition Solidaire	-	0,00%	1 000 000	0,42%
Jean-Marie Formigé	-	0,00%	2 000 000	0,84%
Quadrille Capital - Disruption Fund Master	-	0,00%	686 059	0,29%
EFG Bank	-	0,00%	1 000 000	0,42%
VP Bank	-	0,00%	245 000	0,10%
V Bank	-	0,00%	255 000	0,11%
Patrick Zbinden	-	0,00%	200 000	0,08%
Actions Gratuites à Emettre (**)	-	0,00%	1 880 000	0,79%
Public & Institutionnel	77 817 865	81,69%	88 934 702	37,21%
Total	93 384 449	100,00%	238 996 194	100,00%

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 9 mai 2025 en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA Tranche 1 et des OCA Tranche 2 émises, (ii) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 et (iii) de l'augmentation de capital en numéraire décidée le 7 mai 2025.

(**) Actions Gratuites dont l'attribution a été décidée et n'ayant pas été effectivement émises à ce jour, comptabilisées dans la situation au 9 mai dans la base totalement diluée.

Incidence de l'augmentation de capital sur les capitaux propres par action et sur la situation de l'actionnaire qui ne souscrit pas à l'opération

	Montant des capitaux propres	Nombre total d'actions (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par actions (base non diluée)	Quote-part des capitaux propres par actions (base totalement diluée) ⁽¹⁾	Situation de l'actionnaire détenant 1%
Avant la conversion des OCA Tranche 2	5 359 487,02 €	93 384 449	0,06 €	0,36 €	1,00%
Après la conversion des OCA Tranche 2	17 506 429,19 €	110 560 555	0,16 €	0,38 €	0,38%

(1) Sur la base des capitaux propres de la Société arrêtés au 31 décembre 2024 et augmentés des capitaux propres résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA Tranche 1 et des OCA Tranche 2 émises, (ii) de l'exercice de l'intégralité des BSA 2025-01 et (iii) de l'augmentation de capital en numéraire décidée le 7 mai 2025.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de The Blockchain Group (ALTBG)

The Blockchain Group est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALTBG
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALTBG.PA
Bloomberg : ALTBG.FP

Contact :

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication**Relations Investisseurs**

Mathieu Calieux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr – 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse The Blockchain Group sont disponibles sur [Financial information - The Blockchain Group](#).

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.